

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT
public

CAHIER D'ACTEURS

11



Commune de Camphin-en-Carembault

Avec le concours de :

- L'Association "Pour un mieux vivre ensemble"
- La Communauté de Communes du Carembault
- Du SIVOM Grand Sud de Lille
- La Société de chasse de CAMPHIN EN CAREMBAULT

Rédacteur : Raymond NAMYST, 1er Adjoint au Maire de CAMPHIN EN CAREMBAULT

Coordonnées

Mairie de CAMPHIN EN CAREMBAULT
11, rue du Général de Gaulle
59133 CAMPHIN EN CAREMBAULT
Tél : 03.20.90.21.76

La situation de Camphin-en-Carembault

Le territoire de CAMPHIN EN CAREMBAULT est concerné par la variante ouest du projet de ligne à THT. Cette variante propose de calquer le trajet de cette ligne avec celui de la ligne à grande vitesse Lille-Paris puis celui de l'autoroute A1. CAMPHIN EN CAREMBAULT est concerné au plus haut point par ce projet qui inquiète l'ensemble de la population camphinoise et plus largement les habitants



Vue aérienne de Camphin
Les cicatrices du TGV et de l'A1

des communes proches du Carembault : CHEMY, PHALEMPIN et SECLIN.

Les nuisances au cadre de vie, à l'environnement et à la santé sont déjà nombreuses sur notre territoire et la population consultée par nos soins rejette unanimement le projet de la variante ouest tel qu'il est proposé par RTE.



La balafre de la ligne TGV dans le Carembault

Les enjeux du projet ligne THT

L'impact sur l'environnement

CAMPHIN a été dans le passé particulièrement touché par diverses infrastructures avec un impact sur l'environnement et la qualité du cadre de vie.

- **L'émetteur TDF** : deux grandes antennes de 200 m et 100 m de hauteur émettent des ondes radio dont on ignore précisément l'impact

sanitaire sur les populations. La hauteur de ces antennes exerce une pollution visuelle car perçue depuis tous les endroits de la campagne environnante.

- **L'autoroute A 1** : l'autoroute passe à quelques dizaines de mètres des habitations du hameau d'ENNECOURT et provoque des nuisances

cndp
Commission particulière
du débat public
Lille-Arras THT

www.debatpublic-lillearrastht.org

phoniques permanentes.

- **La ligne à grande vitesse** : l'intégration de la ligne TGV a posé d'emblée la question de l'identité communale. Une opposition de l'ensemble des populations a conduit la SNCF à revoir son projet initial :

- Réaménagement des ponts et leurs accès,
- Abaissement de plusieurs mètres du profil de la ligne,
- Intégration paysagère des délaissés et boisement des abords de la ligne par la plantation de 20 000 arbres.

La cicatrisation de la plaine, provoquée par cette infrastructure qui a coupé la commune en deux parties, n'est pas encore finalisée à ce jour.

- **La création d'un relais 3G de la société ORANGE** : L'implantation d'un relais 3G en bordure de la ligne TGV fait actuellement l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif. Les habitants contestent l'impact sanitaire et environnemental de cette antenne.
- **Le survol aérien des avions de l'aéroport de Lesquin** : le survol des avions qui atterrissent ou décollent de l'aéroport de Lesquin constitue également une nuisance dénoncée par le SIVOM GRAND SUD DE LILLE. Ce même SIVOM rejette catégoriquement la variante ouest au nom des communes touchées. (courrier adressé à la CNDP par son Président)

L'impact sur le cadre de vie

Des pylônes de 50 mètres de hauteur avec 24 câbles aériens ; des hauteurs plus importantes encore lors de franchissements d'infrastructures et à proximité des habitations sont incompatibles avec la qualité du cadre de vie rural de la commune.

La municipalité a engagé depuis près de 20 ans une politique d'amélioration du cadre de vie en partenariat avec le département pour apporter des aménagements paysagers et qualitatifs au sein de la commune.

Ce projet rendrait caduc tous les efforts réalisés pour améliorer le cadre de vie.

En matière de dépréciation de l'immobilier, l'expérience malheureuse de COUTICHES est édifiante.

(Les maisons rachetées par EDF ont été revendues au tiers de leur valeur).

L'association "Pour un mieux vivre ensemble" ne manquerait pas d'exercer tous les recours nécessaires pour éviter le syndrome "COUTICHES".

Le bruit généré par les lignes, caractérisé par un grésillement permanent lié à l'effet couronne accru par le faisceau quadruple constitue une gêne permanente pour les riverains de la ligne.

L'activité agricole, déjà perturbée par l'emprise TGV et le contournement ouest de CAMPHIN, connaîtrait encore de nouveaux bouleversements incompatibles avec une exploitation rendue toujours plus difficile avec l'apparition des diverses infrastructures.

L'impact écologique

L'implantation d'une ligne THT, compte tenu de l'emprise nécessaire, provoquera la disparition du bocage, des essences locales,

de la végétation et de la flore de la zone naturelle.

Près de 140 espèces ont été relevées pour chaque type de milieu (document établi pour le POS).

La flore des haies sera menacée par cette nouvelle infrastructure (aubépine, prunellier, sureau noir, orme champêtre, frêne commun, charme et rose des chiens).

Les espaces boisés plantés le long du TGV destinés à assurer une protection phonique font l'objet d'un classement "espace boisé" dans la procédure du POS afin d'en garantir la pérennité (extrait du document de révision du POS).

La présence boisée de ces plantations abrite une faune formée de lièvres, busards, oies sauvages, oies cendrées, oies bernache, hirondelles, cormorans et hérons que l'on retrouve auprès du plan d'eau entre Ennecourt et Carvin. Ces espèces migratrices risqueraient la percussion avec les câbles HT.



Zone boisée en bordure de la ligne TGV classée "espace boisé" au plan d'occupation des sols. 20.000 arbres plantés pour constituer un écran vert entre TGV et commune.

Les secteurs bordant la ligne TGV sont recensés au POS et doivent être conservés pour leur intérêt floristique ou faunistique.

La réalisation d'un chemin piétonnier en partenariat avec la Communauté de Communes et le Conseil Général du Nord rend incompatible la présence de toute infrastructure.

Enfin comment peut-on imaginer le tracé d'une telle infrastructure, dans la zone boisée du bois d'Épinoy et des bas de Buqueux, sans conséquence dommageable sur la faune et la flore.

L'impact sanitaire

Les champs électromagnétiques font courir aux personnes exposées par les lignes THT des risques relatifs à leur santé.

Les champs électromagnétiques posent des problèmes pour la santé humaine.

Les normes de sécurité française ne nous protègent pas !

Selon l'article 5 de la charte de l'environnement promulguée en 2005, le principe de précaution doit être appliqué afin de protéger les personnes qui habitent à proximité des lignes THT. Il convient de se référer aux cahiers d'acteurs sur le projet Cotentin-Maine déposés par l'Association "Le Pylône" Mayenne.

Le document public RTE : erreurs, oublis, imprécisions

Le document public produit par RTE pour informer le public comporte un certain nombre d'erreurs, d'oublis et d'imprécisions.

Erreurs et omissions constatées

- Dans les textes et sur les cartes CAMPHIN EN CAREMBAULT et ENNECOURT figurent comme deux entités communales différentes, alors qu'il s'agit d'une seule et même commune. Le projet fait passer la ligne THT au milieu du territoire communal séparant le village en deux parties.
- La présence des deux antennes de l'émetteur TDF près de la ligne TGV ne figure pas sur les cartes ni dans les textes du document RTE, alors que TDF impose un cahier des charges pour les infrastructures proches qui se construisent.
- Le site ornithologique des cinq tailles cité comme zone sensible n'est pourtant pas concerné par le tracé de la variante



L'église de Camphin date du XIV^{ème} siècle. C'est un joyau du patrimoine sensible du Carembault.

- est puisque situé à plusieurs kilomètres de celui-ci.
- L'église de Tourmignies est signalée comme monument historique alors que l'église du XIV^{ème} siècle de Camphin ne figure pas dans le document RTE.
 - Il n'est pas mentionné dans le document que le projet ne figure pas au POS de la commune.
 - La zone boisée en bordure du TGV à CAMPHIN EN CAREMBAULT est classée "espace boisé" dans le POS pour garantir sa pérennité et son rôle de protection phonique et visuelle.
 - Le document ne prend pas en compte la réalisation en cours d'une ZAC de 10 ha et un parc d'activités économiques de 13 ha en bordure de la LGV et de l'A1.



Oie bernache au plan d'eau des bas de Buqueux

Des arguments contre la variante ouest

Plusieurs arguments sont défavorables à la variante ouest :

Arguments économiques

- La variante ouest est évaluée à un coût supérieur de 20 millions d'euros par rapport à la variante est sans tenir compte des éventuelles compensations la aussi vraisemblablement supérieures qui s'ajouteraient au coût initial.
- L'agriculture locale, après le remembrement consécutif au tracé TGV, serait à nouveau gravement perturbée par la ligne THT.
- Le renforcement de la ligne ne se justifie que dans une hypothèse d'augmentation des exportations. En effet l'évolution de la consommation globale a très peu variée entre 2003 et 2010 pour les ménages, PME/PMI et industries. Ce n'est pas aux populations de subir les inconvénients liés à l'augmentation des exportations qui profitera à EDF.
- L'association "Pour un mieux vivre ensemble" fait valoir

la dépréciation des valeurs immobilières qu'il faudra bien indemniser.

Arguments sociologiques

- Le "ras le bol" de la population du Carembault sans cesse exposée à de nouvelles nuisances. Les nuisances qui existent ne justifient nullement d'en ajouter de nouvelles. Le rejet de nos populations s'est exprimé par la participation à la pétition tenue à votre disposition. Le projet d'un référendum local viendra si nécessaire, confirmer officiellement ce rejet.
- L'association "Pour un mieux vivre ensemble" exprime au nom des riverains et des Camphinois son opposition à ce projet et soutient la municipalité dans sa position.
- Le risque sanitaire des nuisances d'une ligne THT reste réel et le principe de précaution s'impose, notamment pour les populations riveraines de la ligne. (en vertu de l'article 5 de

ACTEURS 11

la charte de l'environnement)

- Le climat social sensible qui règne au sein de la population sera incontestablement un facteur d'opposition collective à toute nouvelle implantation touchant au cadre de vie des Camphinois.

Arguments écologiques

Si le document RTE fait la part belle à l'écologie et notamment au respect de l'environnement, il conviendrait alors de prendre en compte avec plus de considération le bocage du Carembault, les zones boisées plantées le long du TGV (20 000 arbres plantés pour minimiser l'impact sonore et visuel du TGV), la faune et la flore locales (voir l'étude d'impact préalable au remembrement réalisée par le Conseil Général).

Arguments politiques

- La municipalité rejette catégoriquement ce projet de variante ouest dont la réalisation n'a jamais été prévue sur le territoire de la commune et qui ne figure pas au Plan d'Occupation des Sols. La municipalité se réserve la possibilité de recours en justice pour s'opposer à ce projet.

- Le SIVOM GRAND SUD DE LILLE rejette également catégoriquement cette variante ouest par un courrier du 25 octobre 2011 (copie jointe) en soulevant les nuisances visuelles, sonores et sanitaires.
- Le député maire de PHALEMPIN propose d'opter pour la variante est en apportant des aménagements et des passages en enterré à proximité des zones sensibles.
- Le conseil municipal de CHEMY, commune riveraine de la variante ouest a voté une motion d'opposition à ce projet.
- La Communauté de Communes du Carembault composée de plusieurs communes concernées par la variante ouest a voté une motion d'opposition à ce projet.

Conclusion

L'ensemble des acteurs du territoire du Carembault rejette l'idée du projet de grouper le tracé de la ligne THT avec la ligne à grande vitesse et l'autoroute A1.

Les acteurs préconisent le maintien du tracé actuel (variante est) mais accompagné d'aménagements environnementaux et paysagers permettant notamment l'enterrement des lignes à proximité des sites sensibles (Pévèle, Tourmignies, site des 5 tailles, Avelin). Le député maire de PHALEMPIN, Thierry LAZARO a également fait cette proposition à plusieurs reprises.

Ils préconisent également l'application de mesures sanitaires et de contrôle médical concernant les populations des habitations les plus proches de la ligne THT.

Une indemnisation sera à prévoir pour réparation du préjudice subi par la valeur foncière et immobilière des zones concernées par le passage de la THT.

cndp

Commission particulière

du débat public
Lille-Arras THT

2400 Tour Lille europe
11, Parvis de Rotterdam
59777 Euralille - Tél 03 59 09 68 59
contact@debatpublic-lillearrastht.org

www.debatpublic-lillearrastht.org